

Insertion

Rapport n° CP/2014/412

Service gestionnaire :

Service établissements et institutions

Résumé :

Une autorisation de programme de 121 000 € a été votée au BP 2014 pour les investissements dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion. 90 000 € de crédits de paiement sont prévus en 2014.

Le présent rapport a pour objet de présenter des demandes de subvention pour des investissements réalisés par deux associations :

- l'association des Sauveteurs Secouristes de Niederbronn-les-Bains pour un achat de matériel radio nécessaire à la tenue d'un dispositif prévisionnel de secours (DPS),
- la Croix Rouge Française délégation locale de Sélestat pour l'achat d'un véhicule léger afin de pouvoir assurer plusieurs postes de secours dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion.

Les dépenses d'investissement liées à la construction, l'aménagement, l'extension et l'équipement de diverses structures à caractère social peuvent bénéficier d'une subvention départementale applicable à la dépense prévisionnelle.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 2 649.44 € aux bénéficiaires figurant au tableau annexé.

Strasbourg, le 20/05/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL